



ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

Numéro 10
28/9/07

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, comprend les articles suivants : programme des séances de la journée, bref résumé des travaux de la veille, calendrier des réceptions et avis d'intérêt général.

Horaire des séances : vendredi 28 septembre 2007

Neuvième séance plénière	9 h 30	Salles de conférences 1-2 (4 ^e étage du Centre de conférences)
Dixième séance plénière	14 h 30	Salles de conférences 1-2 (4 ^e étage du Centre de conférences)

SOINS D'URGENCE

Lundi – vendredi

9 – 17 heures

Poste 8212

Le cabinet du consultant médical est situé au quatrième étage de la tour à bureaux, bureau 4.25 (poste 8212). Une infirmière y sera de service de 9 à 17 heures pendant toute la durée de l'Assemblée. En cas d'urgence ou s'il n'est pas possible de la joindre, on pourra s'adresser au Groupe de la sécurité et de la protection sociales, quatrième étage, bureau 4.35.28 (poste 8236 ou 8237), qui fera les démarches nécessaires.

Les participants qui souhaitent consulter un médecin peuvent obtenir de la direction de leur hôtel l'adresse et le numéro de téléphone d'un médecin résidant sur place ou dans le voisinage immédiat.

L'hôpital le plus proche de l'immeuble de l'OACI est le Centre universitaire de santé McGill (Hôpital Royal Victoria), tél. : (514) 934-1934.

La plupart des hôpitaux ont un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24.

Pour obtenir une ambulance, s'adresser à un médecin ou téléphoner à *Urgences-Santé* en composant le 911.

Accès des délégués/visiteurs à la tour à bureaux

- 1) **Veillez noter que les services de sécurité ne laisseront pas un délégué sans insigne de participant entrer dans une salle de conférences.**
- 2) Pour aider les visiteurs (délégués et autres participants), il est recommandé que les délégations soumettent aux services de sécurité, par courrier électronique (security@icao.int ou par l'entremise des délégations au siège en accédant au site **Security HQ** de l'OACI), avec copie à COS CONF sur le site de l'OACI, une liste révisée quotidiennement de tous les visiteurs qui sont attendus chaque jour dans leurs bureaux ou dans les salles de conférence. Sans cette liste, les services de sécurité sont obligés de téléphoner aux délégations avant d'accorder à un visiteur l'accès à la tour à bureaux.

Pour toutes questions, prière de s'adresser à C/COS ou BSO, au poste 8227.

Merci de votre compréhension et de votre coopération

Mesures de sécurité dans l'immeuble

Les gardiens ont pour stricte consigne de refuser l'accès des locaux de l'OACI à toute personne ne portant pas de laissez-passer. Ce laissez-passer devra être porté bien en vue, en permanence, dans les locaux de l'Organisation.

Les participants à la session de l'Assemblée recevront, au moment de leur inscription, un insigne qui leur servira de laissez-passer et leur donnera accès au Centre de conférences et à la tour à bureaux. Ces insignes devront être gardés soigneusement ; en cas de perte, les préposés à l'inscription fourniront un insigne de remplacement sur présentation des pièces d'identité appropriées.

Des insignes de couleur différente seront distribués aux personnes qui accompagnent les participants et qui souhaitent assister aux séances et aux réceptions.

Séances d'hier

Dixième séance du Comité exécutif

À sa dixième séance, le jeudi 27 septembre à 9 h 30, le Comité exécutif a rouvert les délibérations (EX/9) sur le projet de texte de son rapport à la Plénière sur le point 17 — *Protection de l'environnement* (WP/339) pour recueillir des observations supplémentaires. Il a été convenu que les amendements qu'il est proposé d'apporter à ce texte seront intégrés au texte final du rapport qui doit être présenté à la Plénière pour approbation.

Le Comité a ensuite examiné les projets de texte de plusieurs autres de ses rapports à la Plénière et a pris les décisions suivantes :

WP/352	Rapport sur le point 23 — <i>Amélioration de l'efficacité de l'OACI</i>	Approuvé avec amendements. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la recommandation présentée dans cette note, sous réserve d'un amendement.
WP/351	Rapport sur le point 7 — <i>Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2004, 2005 et 2006</i>	Approuvé avec amendements. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la Résolution 7/1, sous réserve d'un amendement.
WP/345	Rapport sur le point 62 — <i>Rapport de la réunion de haut niveau sur un Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique</i>	Approuvé sans modification. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la Résolution 62/1.

Le Comité a ensuite siégé en séance à huis clos pour examiner le projet de texte de son rapport à la Plénière sur le point 24 — *Limitation du nombre de mandats pour les postes de Secrétaire général et de Président du Conseil* (WP/348). Approuvant le projet de texte, le Comité est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la Résolution 24/1, avec un amendement et une réserve.

Quatrième séance de la Commission économique

À sa quatrième séance, le jeudi 27 septembre à 9 h 30, la Commission économique a examiné et approuvé, sans révision, les WP/342 et 343 contenant le texte des projets de rapport de la Commission sur les points 41 et 42, respectivement. La Commission a aussi approuvé, sans révision, le projet de rapport présenté dans la note WP/346 concernant les points 43 et 44. La Commission a recommandé que les projets de rapport soient renvoyés à la Plénière pour adoption.

Onzième séance du Comité exécutif

À sa onzième séance, le jeudi 27 septembre à 14 h 30, le Comité exécutif a achevé l'examen du point 17 — *Protection de l'environnement*, en approuvant, sous réserve d'un amendement, les Appendices A, H, I, J, K et L remaniés (avec une réserve) de l'Énoncé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement, présentés dans l'Additif n° 1 à la note WP/39. Lesdits appendices seront insérés dans le projet de Résolution 17/1 (WP/35, Révision n° 1) qui doit être présenté à la Plénière, pour adoption, au titre du rapport du Comité sur ce point.

Réceptions

Les délégations désireuses de réserver une date ou d'apporter des modifications à la liste ci-dessus sont priées de se mettre en rapport avec M^{me} Anna Mattei, au Cabinet du Secrétaire général (poste 8042).

Note : Les messages et les invitations à caractère personnel qui seront déposés au satellite de distribution pour être remis aux délégués devront porter, outre le nom du destinataire, le nom de son État ou de son organisation.

Ordinateurs

Vingt postes informatiques offrant la plupart des outils Microsoft Office et deux imprimantes seront disponibles au Café internet, au 4^e étage du Centre de conférences, près des ascenseurs ; ils sont à la disposition des participants qui souhaitent avoir accès à l'Internet pour utiliser les services de courriel fondés sur le Web.

Téléphones

Des cartes téléphoniques longue distance seront en vente à la boutique de l'Association du personnel. Des téléphones sont installés au rez-de-chaussée du Centre de conférences, près de la zone d'inscription, ainsi qu'au 4^e étage du Centre de conférences, près de la zone de distribution des documents.

Documentation de l'Assemblée sous forme électronique

DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLÉE SOUS FORME ÉLECTRONIQUE

Tous les documents de l'Assemblée sont disponibles à l'adresse www.icao.int/assembly36

Pour consulter les documents de référence, aller à www.icao.int/icaonet (« Electronic publications ») en utilisant le code d'accès **XXa36del**.

Les délégués peuvent contribuer à la protection de l'environnement et faciliter l'organisation des travaux de l'Assemblée en utilisant la version électronique des documents. Tous les documents de l'Assemblée sont disponibles sur le site web public de l'OACI (www.icao.int) ; les documents de référence peuvent être consultés sur le site ICAONET (www.icao.int/icaonet) qui est protégé par mot de passe, sous la rubrique « Electronic publications ». Des ordinateurs et des imprimantes sont disponibles au Café internet situé au 4^e étage du Centre de conférences.

Distribution de documents

La zone de distribution des documents au 4^e étage du Centre de conférences est ouverte de 8 h 30 à 17 heures. Les délégués sont invités à prendre note des informations figurant dans la lettre SA 36/3 – 07/28, se rapportant à la trente-sixième session de l'Assemblée (Montréal, 18 – 28 septembre 2007), dans laquelle il est indiqué que chaque délégation recevra au maximum six jeux de documents de l'Assemblée. Toute personne souhaitant disposer d'une note particulière pourra se la procurer en accédant au site web public de l'OACI.

Divers

1. Liste des délégués

1.1 La cinquième liste des délégués sera diffusée aujourd’hui. Tous les amendements qui y sont apportés doivent être signalés au comptoir d’inscription.

1.2 Par mesure de sécurité, cette liste n’indiquera pas l’adresse des participants à Montréal, mais uniquement le numéro de la case qui leur est réservée pour la distribution des documents.

2. Procès-verbaux des séances

2.1 Les projets de procès-verbaux seront diffusés le plus rapidement possible. Toutefois, les notes de travail destinées aux séances en cours ont naturellement priorité et les projets de procès-verbaux risquent par conséquent de paraître avec un certain retard lorsqu’il y a surcharge de travail.

3. Attribution des places — Commissions et comités

Plénière

Salles de conférences 1 et 2 – 4^e étage

Pour la séance plénière, chaque délégation représentant un État contractant qui a envoyé six participants ou davantage disposera d’un maximum de six sièges (trois à la table et trois derrière). Les délégations composées de cinq ou quatre participants disposeront d’un maximum de quatre sièges (deux à la table et deux derrière). Les délégations composées de trois participants disposeront de deux sièges à la table et un autre siège derrière. Les délégations composées de deux délégués disposeront d’un siège à la table et d’un autre derrière. Il y a un certain nombre de sièges supplémentaires au balcon, situé au 5^e étage du Centre de conférences, auquel on peut accéder par les ascenseurs n^{os} 7 ou 8, ou par les escaliers situés immédiatement devant les portes de la salle de l’Assemblée au 4^e étage.

3.1 Il est rappelé aux délégués que le système de microphones et d’appel est coordonné avec les noms des délégations et tout changement de siège devra être signalé au préposé qui se trouve au fond de la salle pour le déplacement des plaques.

4. Matériel d’interprétation simultanée

4.1 Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Salle	0	Russe	4
Anglais	1	Chinois	5
Français	2	Arabe	6
Espagnol	3		

5. Rafrâichissements

5.1 Pendant les suspensions de séance du matin et de l’après-midi, les participants pourront se procurer café et boissons gazeuses à l’extérieur de la salle de l’Assemblée, au 4^e et au 1^{er} étage du Centre de conférences. En outre, des sandwichs seront en vente de midi à 14 h 30 au comptoir déjeuner

du Café près des ascenseurs de 4^e étage et du Café internet. Des coupons sandwich/café seront en vente au comptoir d'accueil.

6. Photos des délégués

6.1 Les photos des délégués prises durant l'Assemblée sont disponibles aux fins d'examen et d'achat au *comptoir d'accueil* situé au rez-de-chaussée. Les photos sont disponibles en deux formats : épreuve de 4 × 6 (5,00 \$Can l'exemplaire) ou CD-ROM (10,00 \$Can par disque, incluant une photo numérique).

6.2 Les photos et les CD seront disponibles au *comptoir d'accueil* deux jours après la commande. Veuillez noter que les commandes faites après le mercredi 26 septembre seront envoyées par la poste.

7. Album de photos

7.1 Les photos prises durant la 36^e session de l'Assemblée peuvent être visionnées sur le site web de l'Assemblée à l'adresse : <http://www.icao.int/assembly36>.

8. Objets personnels

8.1 Les participants **sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.**

8.2 **Les participants sont priés de ne laisser à aucun moment d'articles, de serviettes ou de colis sans surveillance dans les locaux de l'OACI.**

8.3 Le satellite de distribution des documents, situé au quatrième étage du Centre de conférences, est chargé uniquement de distribuer les documents de l'Assemblée publiés par l'OACI. L'espace y étant limité, il ne peut servir de consigne pour les documents ou les objets personnels des participants.

9. Système d'écoute (MX)

9.1 Les délégations nationales qui occupent des bureaux au siège de l'OACI pourront suivre les débats des différentes séances du Comité exécutif et des Commissions sur le système d'écoute (MX), en composant les numéros ci-après :

	Salle de l'Assemblée Salle de conférences 1	Salle de l'Assemblée Salle de conférences 2	Salle de conférences 3
Intervenant	11	21	31
Anglais	12	22	32
Arabe	17	27	37
Chinois	16	26	36
Espagnol	14	24	34
Français	13	23	33
Russe	15	25	35

10. **Départ des participants avant la fin de la session de l'Assemblée**

10.1 Les membres des délégations et les observateurs qui partent avant la fin de la session de l'Assemblée sont priés d'en aviser le satellite de distribution des documents, au quatrième étage du Centre de conférences.

10.2 **Le départ prématuré d'une délégation complète** devra être notifié par écrit au Secrétaire général. La notification écrite peut être déposée au satellite de distribution, au 4^e étage du Centre de conférences, ou au bureau du Chef de la Section des services de conférence et de bureau, bureau 4.10.

11. **Cartes d'accès au bâtiment**

11.1 Une boîte sera placée au pied des escaliers du premier étage, près du comptoir d'accueil, pour que lors de leur départ les délégués puissent y laisser leurs cartes d'accès au bâtiment pour la 36^e session de l'Assemblée, le jeudi 27 et le vendredi 28 septembre 2007.

12. **Services de garderie**

12.1 La plupart des hôtels ont des services de garderie.

Boutique de l'Association du personnel

Nous vous invitons à visiter notre boutique, située au rez-de-chaussée du Centre de conférences, et ouverte entre midi et 14 heures.

Enveloppe philatélique spéciale

À l'occasion de la 36^e session de l'Assemblée de l'OACI, une enveloppe philatélique spéciale (voir illustration ci-après) sera émise, avec un cachet postal préparé en coopération avec la Société canadienne des postes.

Le timbre utilisé sur l'enveloppe est l'un des premiers timbres sans dénomination émis par les postes canadiennes le 16 novembre 2006. Le timbre porte un nouvel icône, qui est la lettre P à l'intérieur d'une feuille d'érable, indiquant que le timbre est PERMANENT et valide à perpétuité. Le timbre illustre la spectaculaire corallorhize maculée (*Corallorhiza maculata*). Cette orchidée, qui fleurit au milieu de l'été, pousse dans les zones boisées ombragées, de Terre-Neuve à la Colombie britannique.

Le cachet, à gauche de l'enveloppe, reproduit la tapisserie en laine *Man in Flight* que l'on peut admirer derrière la chaise du Président dans la salle de la Commission de navigation aérienne. Don de la Roumanie à l'OACI en 1976, la tapisserie représente le personnage mythique d'Icare, avec les symboles de l'OACI et des Nations Unies sur un fond de courbes concentriques suggérant la propagation de vagues dans l'espace.

On peut se procurer cette enveloppe commémorative exceptionnelle pour 3 \$ canadiens durant l'Assemblée, à la boutique de l'Association du personnel, au niveau A du Centre de conférences.

